



Réservé aux abonnés

A Caen, la vente aux enchères d'objets nazis et de cartes d'identité tamponnées du mot juif indigne

Une vente aux enchères organisée à Caen (Calvados) ce vendredi 22 novembre 2024 a indigné plusieurs personnes. Des cartes d'identité tamponnées du mot juif sur ordre du régime nazi ont notamment été dispersées à coups de marteau, au grand dam d'une descendante. Certains y voient « une atteinte à la dignité humaine ». Les acteurs de la salle des ventes caennaises évoquent la nécessité « de transmettre l'Histoire » et « le devoir de mémoire ».



Une vente aux enchères concernant notamment des cartes d'identité tamponnées du mot juif et organisée à Caen ce vendredi 22 novembre 2024 a indigné plusieurs personnes. | OUEST-FRANCE

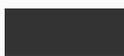


Écouter cet article

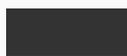
04:01



Régions



Sport



Ouest-France



Vidéos



Recherche

Lire le journal



« **Faire du commerce avec ce genre de documents, ce n'est pas possible.** » Frédéric Pécout est en colère et ne compte pas laisser faire ce qu'il qualifie de « **plus que *border line*** ». [Archéologue](#) à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, il est aussi membre du [Souvenir français](#). Principale mission de l'association : « **la mémoire au quotidien** ».

C'est à ce titre qu'il a été sollicité par plusieurs personnes au sujet de [ventes aux enchères](#) organisées à Caen ([Calvados](#)). Et notamment celle de ce vendredi 22 novembre 2024, consacrée à la vente d'objets et souvenirs militaires. Laissez-passer pour des soldats de la Wehrmacht à Paris, ordonnance de l'administration militaire allemande en France concernant le port de l'étoile jaune, fiches d'informations permettant aux soldats allemands de visiter Paris, de connaître l'adresse de bordels... Au total, 269 lots d'objets ou documents, parfois floqués d'une croix gammée, ont ainsi été dispersés à coups de marteau.

« **Une descendante, elle-même juive, a été choquée** »

« **Plusieurs personnes, qui souhaitent garder l'anonymat, se sont émues de la présence de certains documents** », reprend Frédéric Pécout. Parmi eux, ces cartes d'identité tamponnées en rouge du mot juif à la demande du régime nazi. « **Une descendante de l'un des hommes concernés, elle-même juive, a été choquée. Elle ne souhaite pas que son nom de famille soit rendu public. Elle a peur** », résume l'archéologue, en lien avec la cellule du Souvenir français notamment en charge d'alerter sur ce type de vente.



Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Autre cas de figure dans le cadre d'une vente programmée ce samedi 23 novembre, toujours à Caen : un document nominatif attestant de la collaboration d'un homme au régime nazi en faisant « **don de sa personne au maréchal Pétain** ». Frédéric Pécout : « **Un de ses descendants ne souhaite pas que son nom de famille soit associé à cet homme.** » Pour l'archéologue, aucun doute. Ce genre de pratique ne serait « **pas menée dans les règles** ».



Régions



Sport



Ouest-France



Vidéos



Recherche

Pour se justifier, il s'appuie sur un arrêté du 30 mars 2022 portant approbation du recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes aux enchères. « **Selon l'article 7.4, l'opérateur doit s'abstenir de proposer à la vente des objets susceptibles de porter atteinte à la dignité humaine. Nous sommes clairement dans cette situation** », assure Frédéric Pécout qui envisage de déposer plainte.

Dans les rangs des acteurs de la salle des ventes caennaise montrée du doigt, le discours est loin d'être le même. Tout comme les arguments. « **Je peux comprendre que des gens puissent s'en émouvoir parce que l'Histoire est violente**, admet Xavier Aiolfi, expert de la vente. **Mais c'est l'Histoire. S'il n'y avait pas eu des collectionneurs, ces documents ne seraient pas sauvegardés. Les archives et les musées seraient vides. Aujourd'hui, ces objets sont des pièces à conviction. Je trouve cela bien que l'on puisse permettre, entre autres, à des institutions publiques de les récupérer. Certaines sont là pour la mémoire de la Shoah.** »

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

« Devoir de mémoire »

En l'état actuel des choses, la loi n'en interdit pas la vente. « **Nous avons cependant apposé une pastille rouge sur les croix gammées apparaissant sur certains documents comme un article du Code pénal nous y oblige. Cela vise à ne pas heurter la sensibilité, ce qui se comprend tout à fait.** » De son côté, Jean-Baptiste Ordas, historien amateur, auteur de plusieurs livres et propriétaire des pièces vendues ce vendredi, met en avant « **des documents historiques sur lesquels j'ai fini de travailler. Mon objectif est de les partager, de les transmettre à d'autres** ». Solène Lainé, commissaire-priseur : « **C'est aussi cela, le devoir de mémoire.** »

Guerre 39-45

Caen

Normandie

Histoire

Actualité en continu

Suivez-nous



Régions



Sport



Ouest-France



Vidéos



Recherche